



Mention

Droit pénal et Sciences criminelles

+ Formation initiale

université
PARIS-SACLAY

GRADUATE SCHOOL
Droit

Objectifs

Objectifs pédagogiques

La mention « Droit pénal et sciences criminelles » a pour objectif d'offrir, dès le Master 1, aux étudiants, en 4^e année, une première spécialisation en matière pénale et de leur permettre d'avoir les pré-requis nécessaires pour intégrer le Master 2 « Droit pénal fondamental et Pratique du droit pénal ». En particulier, elle permet aux étudiants, d'une part, d'approfondir leurs connaissances et de commencer à se spécialiser dans les différentes branches du droit pénal, grâce aux multiples cours proposés dans le cadre du Master 1, tels que le droit de la Peine, la Procédure pénale approfondie, le droit pénal des Affaires, la Justice pénale Internationale, le droit pénal International, l'Histoire du droit pénal. La formation dispensée dans le cadre du Master 1 inclut également l'enseignement des matières fondamentales du droit privé et du droit public, indispensables pour les différents concours et examens (notamment ceux de la magistrature et du Barreau), telles que le Droit civil – Contrats spéciaux, la Procédure civile, la Protection internationale et européenne des droits de l'homme. La Mention « Droit pénal et sciences criminelles » est donc une formation permettant aux étudiants de se spécialiser dans le domaine du droit pénal tout en les préparant aux concours généralistes, tel le concours de l'ENM, et à l'examen d'entrée au CRFPA.

Quant au Master 2 « Droit pénal fondamental et Pratique du droit pénal », il a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances solides dans toutes les disciplines du droit pénal, telles que le droit pénal de la Presse, le droit pénal de l'Entreprise, le droit pénal des Sociétés et des Entreprises en difficulté, le droit de l'Exécution des Peines, le droit pénal



Constitutionnel. Cette formation, qui est «complémentaire» de celle proposée en Master 1, donne aux étudiants tous les «repères» pratiques en vue de faciliter leur intégration dans la vie professionnelle. L'expérience du stage et des conférences assurées par de nombreux professionnels, ayant une compétence reconnue dans leur domaine de spécialité (avocats pénalistes renommés, magistrats du parquet et du siège, commissaires de police, gendarmes, directeurs des services pénitentiaires...), permet aux étudiants de découvrir l'intérêt pratique de la matière pénale au sens large du terme. Les intervenants professionnels soumettent aux étudiants des questions directement issues des dossiers qu'ils traitent.

Compétences



La nouvelle Mention « Droit pénal et sciences criminelles » permet aux étudiants d'acquérir à la fois :

- + des savoirs/connaissances : approfondissement et découverte de notions et de règles dans l'ensemble des matières fondamentales et périphériques du droit criminel ;
- + des aptitudes / compétences : maîtrise des outils de compréhension et d'analyse des textes de loi et des décisions de justice (grâce aux entraînements issus de la réalisation des divers exercices juridiques : exposés, commentaires d'arrêts, cas pratiques, etc.) ; maîtrise des procédés d'expression (grâce auxdits exercices ainsi qu'aux conférences pratiques réalisées par et avec les praticiens) ; initiation aux métiers judiciaires (simulation de plaidoiries, de procès, etc.).
- + des techniques / méthodes : maîtrise de l'oral et de l'écrit ; maîtrise de la recherche documentaire ; maîtrise de la théorie et de la pratique.

Par conséquent, la Mention « Droit pénal et sciences criminelles » contribue, à la faveur d'une meilleure homogénéité du domaine de formation, à renforcer l'approche par compétences (aptitude à s'exprimer et à raisonner, à identifier les problèmes, à apporter une réponse précise à une question déterminée, ... etc) ainsi qu'à diversifier les modalités d'enseignement et d'acquisition des connaissances et des savoir-faire (cours magistraux, séminaires, conférences, exposés, simulations de procès, stages), tout en garantissant les compétences linguistiques (anglais) et numériques (maîtrise des outils informatiques, exploitation des sites juridiques).

Admission

Pré-requis



La mention est ouverte aux étudiants titulaires d'une Licence en Droit. Lors de ces trois premières années, les principales disciplines du droit pénal doivent avoir été étudiées : Droit pénal général, Procédure pénale, Droit pénal spécial. Les étudiants doivent également avoir suivi les TD ouverts dans ces matières.

Modalités de candidature



Période(s) de candidatures : Consulter les dates de candidatures sur la plateforme de candidatures en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay
Pièces justificatives obligatoires :

- + Fiche de choix complétée à télécharger sur le site de la formation (uniquement en cas de candidature pour l'année 2026-2027).
- + Tous les relevés de notes des années/semestres validés depuis le Baccalauréat à la date de la candidature.
- + Fiche de candidature propre au Master 1 « Droit pénal et sciences criminelles » ou au Master 2 « Droit pénal fondamental et pratique du droit pénal » à télécharger sur le site web de l'Université

Pièces justificatives complémentaires :

- + Dossier VAPP (obligatoire pour toutes les personnes demandant une validation des acquis pour accéder à la formation).

Poursuite d'études

A l'issue du Master 1 de « Droit pénal et sciences criminelles », les étudiants auront toutes les connaissances nécessaires leur permettant de se présenter à l'examen du Barreau et à de nombreux concours, comme ceux de police, d'administration pénitentiaire ou d'autres concours de la fonction publique.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études dans le cadre du Master 2 de « Droit pénal fondamental et pratique du droit pénal ».

A l'issue du Master 2 de « Droit pénal fondamental et Pratique du droit pénal », la majorité des étudiants diplômés prépare l'examen d'entrée au CRFPA, le concours d'accès à l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et les différents concours de la Police nationale et de la Gendarmerie.

Débouchés

La Mention « Droit pénal et sciences criminelles » a pour objectif de préparer les étudiants à toutes les professions du monde judiciaire et para-judiciaire en lien avec la matière pénale, qui sont très nombreuses.

Il s'agit des professions de magistrat, avocat, greffier, directeur des services de greffe, directeur des services de la protection judiciaire et de la jeunesse, officier et directeur des services pénitentiaires.

La formation a aussi pour vocation de préparer les étudiants aux concours de la Police nationale et de la Gendarmerie, ainsi qu'à ceux permettant l'accès à des administrations spécialisées habilitées à effectuer des enquêtes (administrations fiscale et douanière, inspection du travail ...).

Aux professions précédentes, on pourra aussi ajouter les juristes exerçant au sein des collectivités territoriales (conseils généraux, communautés d'agglomération, mairies, ...), qui doivent disposer de solides connaissances en droit pénal.

De même, sont ouverts aux étudiants ayant une formation pénaliste des secteurs comme ceux des éditions juridiques, des entreprises de presse ou encore le domaine associatif de l'aide aux victimes, qui a besoin des juristes ayant des connaissances approfondies en droit pénal.

Enfin, la mention « Droit pénal et sciences criminelles » prépare également à la carrière universitaire (doctorat, concours de maître de conférences ou de professeur des universités).

Laboratoires partenaires

+ La Mention « Droit pénal et sciences criminelles » est adossée à l'Institut Droit Éthique Patrimoine (IDEP), laboratoire de recherche auquel sont rattachés les deux codirecteurs de ladite Mention.



Informations pratiques

Responsables pédagogiques

Haritini Matsopoulou - haritini.matsopoulou@universite-paris-saclay.fr

Stéphane Detraz - stephane.detraz@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat pédagogique

Laurence Pacreau - laurence.pacreau@universite-paris-saclay.fr

Tarifs

+ Contribution de Vie Etudiante et de Campus - CVEC : 105 €

+ Droits universitaires : 254 €

Formation continue : se renseigner auprès du département Formation Continue (FC), Validation des acquis de l'expérience (VAE), Alternance et Enseignement à distance (EAD) par mail à fc.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr

Pour votre orientation et insertion professionnelle

Accueil.oip@universite-paris-saclay.fr

Insertion.professionnelle@universite-paris-saclay.fr

Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr

Rubrique Vie de Campus > Handicap

Lieu d'enseignement

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management)

+ Piétons : 54, Boulevard Desgranges - 92330 Sceaux. (RER B – station Robinson)

+ Voiture : 35, Avenue Paul Langevin - 92260 Fontenay-aux-roses



L'article L.6316-4 du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

université
PARIS-SACLAY